

## Définitions des catégories

Les archives définitives, aussi appelées « historiques », sont réparties en trois catégories :

- C : Communicables sans délai.
- R : Réservées, documents soumis à délais de communicabilité.
- NC : Non communicables.

Catégorie	Délais de communicabilité	Types de documents
<b>C</b>	<b>Dès leur création</b>	Les imprimés, la presse et les périodiques ( <i>semaines religieuses, journaux catholiques, bulletins de mouvements, journaux paroissiaux, ...</i> )
<b>R</b>	<b>Délai général de 30 ans</b>	
	<b>Délai de 50 ans</b>	Tous les documents relatifs à l'activité de l'évêque (secrétariat particulier, conseils, etc.) Les documents contenant des informations relatives à la vie privée, à la carrière ou à l'intimité des personnes (délai applicable à partir de la date du décès) ainsi qu'à la gouvernance du diocèse.
	<b>Délai spécial</b>	Les dossiers liés à la communicabilité des archives vaticanes (dossiers de canonisation).
<b>R</b> <b>(Registre de catholicité)</b>		Les registres de catholicité <b>ne sont pas librement consultables, sauf</b> les registres de sépultures qui sont consultables sans délai.
	<b>Délai de 100 ans</b>	Les registres de mariages communicables à un tiers, à partir de la date de l'acte.
	<b>Délai de 120 ans</b>	Les registres de baptêmes communicables à un tiers, à compter de la naissance de l'individu ou de la dernière mention marginale.
<b>NC</b>		Documents non destinés à être communiqués au public.
		Un fonds non-classé (mais des articles peuvent être demandés par dérogation).
		Les dossiers de mariages et autres documents relatifs à l'Officialité.
		Tout dossier scellé et déclaré non communicable par l'autorité épiscopale.

La communicabilité des **documents entrés par don ou par dépôt** suit les règles fixées par contrat avec les donateurs et déposants. Celles-ci peuvent faire référence aux règles générales de communicabilité des archives diocésaines.

Quant aux entités ecclésiales versantes ou déposantes, ils peuvent les consulter sans délai, leurs documents leurs étant communicables immédiatement ou dès que possible.